



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal  
Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

Service du médecin cantonal SMC  
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80  
www.fr.ch/smc

A la direction des cycles d'orientation du  
canton de Fribourg  
A la direction des écoles privées, fondations et  
institutions du canton

Réf : TP/vc  
Courriel : smc@fr.ch

*Villars-sur-Glâne, le 22 septembre 2020*

## **Vaccinations en 9<sup>e</sup> HarmoS de tous les élèves contre l'hépatite B + contre le papillomavirus humain (HPV)**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la situation actuelle, nous voulions tout d'abord vous préciser que, du point de vue sanitaire, il est possible de maintenir toutes vaccinations, pour autant que les recommandations d'hygiène et de précautions de l'OFSP soient respectées (voir lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>).

C'est pourquoi le canton de Fribourg va poursuivre sa campagne de vaccinations, facultatives et gratuites, des adolescent-e-s contre l'hépatite B (entre 11 et 15 ans) et contre les papillomavirus humains (HPV).

Dès cette rentrée scolaire, les vaccinations contre le HPV et l'hépatite B qui n'ont pas pu avoir lieu ce printemps, pourront également être rattrapées.

### **Rappel des modalités pratiques :**

- Tous les vaccins sont administrés par le médecin vaccinateur de votre établissement. Le consentement écrit des parents est indispensable.
- La vaccination complète pour l'hépatite B nécessite **2 injections** :  
la 1<sup>ère</sup> au jour 0  
la 2<sup>ème</sup> après 6 mois
- La vaccination complète pour le HPV nécessite **2 injections** pour les adolescent-e-s **de moins de 15 ans** :  
la 1<sup>ère</sup> au jour 0  
la 2<sup>ème</sup> après 6 mois

Pour ces raisons, il vous est proposé d'organiser avec le médecin vaccinateur la 1<sup>ère</sup> séance en octobre et la 2<sup>ème</sup> en avril, pour les 2 vaccins.

**Procédure :**

- Planifier avec le médecin vaccinateur de votre école le calendrier des vaccinations
- **Hépatite B** : transmettre aux élèves (garçons et filles) en 9<sup>e</sup> HarmoS :
  - Lettre aux parents des élèves de 9<sup>e</sup> HarmoS
  - Brèves informations sur les vaccinations recommandées
  - Déclaration de consentement des parents
- **HPV** : transmettre aux élèves (garçons et filles) en 9<sup>e</sup> HarmoS :
  - Lettre aux parents des élèves
  - Brèves informations sur les vaccinations recommandées
  - Déclaration de consentement des parents
  - Le flyer de l'Office fédéral de la santé publique sur le HPV
- Récolter les consentements écrits des parents et les carnets de vaccination
- Transmettre au médecin vaccinateur 2 listes informatiques des classes à vacciner, une liste pour chaque type de vaccin (hépatite B et HPV)

Le ou la médecin scolaire commandera les doses nécessaires (sur la base des consentements écrits) et nous fera parvenir les formulaires ad hoc pour la facturation. Notre service paiera les factures des médecins au prorata du nombre d'injections, après contrôle des listes des élèves vaccinés.

**Remarque :**

La vaccination contre l'hépatite B est également acceptée pour les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> HarmoS qui n'auraient pas pu la faire en 9<sup>e</sup> HarmoS, avec l'accord écrit des parents. Veuillez en informer ces classes en conséquence.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'informations et, en vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Dr med. Thomas Plattner, MPH  
Médecin cantonal et chef de service  
Spécialiste FMH en médecine légale

- Annexes :**
- Lettre aux parents des élèves de 9<sup>e</sup> HarmoS
  - Brèves informations sur les vaccinations recommandées
  - Déclaration de consentement des parents
  - Tableau des acteurs de la médecine scolaire